

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DAC 572** Autorisation de la Maire de Paris à demander au Ministère de la Culture le renouvellement de l'habilitation d'opérateur de fouilles préventives pour le service archéologique municipal.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu les articles L. 522-8 et R. 522-14 à R. 522-21 du Code du patrimoine relatifs à l'archéologie préventive ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017, entré en vigueur le 11 mai 2017, qui précise les procédures applicables pour les collectivités territoriales et leurs groupements qui peuvent être habilités ;

Vu l'article R. 522-16 relatif au projet scientifique et au projet de convention entre la collectivité et l'État que le dossier de demande d'habilitation doit obligatoirement comporter ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de demander au Ministère de la Culture le renouvellement de l'habilitation d'opérateur de fouilles préventives pour le service archéologique municipal ;

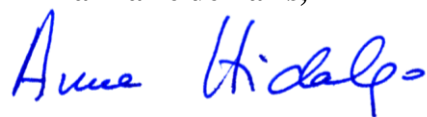
Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le principe de demande de renouvellement de l'habilitation d'opérateur d'archéologie préventive, par l'Etat, du Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris, service archéologique municipal, et autorise Mme la Maire de Paris à engager toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise Mme la Maire de Paris à signer la Convention relative à l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive, dont le projet figure en annexe, permettant de valider l'habilitation du DHAAP en matière d'archéologie préventive.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**